

AFFAIRE N°13 - Indemnisation du locataire de Madame ESPITALIER-NOEL.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que la municipalité avait engagé la procédure d'expropriation de l'immeuble de Madame ESPITALIER-NOEL, situé rue Maréchal Leclerc.

Cette procédure devait être par la suite interrompue, compte tenu de l'accord qui a pu se faire pour le prix de 223 410 Francs et sur lequel vous vous êtes prononcée favorablement le 11 avril dernier.

Il convient cependant d'indemniser son locataire Monsieur WONG WAH CHEUNG Casimir, commerçant, qui souhaiterait obtenir à titre d'indemnité d'éviction, 120 000 Francs, ce qui représente une majoration de 20% par rapport à celle prévue par le service des Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, dans le souci d'éviter le recours à l'expropriation et de pouvoir disposer de ce local le plus tôt, de m'autoriser à indemniser l'intéressé sur la base de 120 000 Francs.

La dépense sera imputée au chapitre 901 - article 210 du budget communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Il s'agit de savoir si vous acceptez la majoration de 20% par rapport à celle prévue par le service des Domaines.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

del
11 septembre
Saint-Denis, le 20^e juillet 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. P. PROUST
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
P. GIANNI